

**Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL**

**Convocation du 19 février 2024
Séance du 23 février 2024**

Présidence de : Monsieur Jacques MICHON

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABET Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy.

Membres ayant donné pouvoir : Monsieur Rémy MOREAUX (pouvoir à CHARLET Jocelyne), Madame Mireille DEHEN (pouvoir à CARON Marie-José), Monsieur Karim BACHIRI (pouvoir à POULAIN Ophélie).

OBJET : Élection du Maire

Le 23 février 2024, à 18 heures 30,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques MICHON, le plus âgé des membres du conseil,

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Il y a lieu de procéder au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-dessous repris :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 29

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 8

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 15

Monsieur Laurent DESMONS a obtenu 21 voix (vingt-et-une voix)

Monsieur Laurent DESMONS a obtenu la majorité absolue des voix, il est donc proclamé Maire.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Jérôme DUTOMBEAU

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS



Publié sur le site internet : 13/03/2024
Envoyé en préfecture : 13/03/2024
Reçu en préfecture : 13/03/2024
Identifiant : 059-215906546-20240223-2024_001-DE